

La fiche de reprise : 15 questions

À remplir le premier jour, pour ne pas hériter des erreurs du prestataire précédent.

Le principe : chaque réponse a une source. **V** = vu (vous l'avez constaté) · **D** = dit (le client vous l'a dit) · **Doc** = document (facture, notice, garantie). Une réponse « dit » reste à vérifier.

Client ou bassin :

Date de la visite :

01 Avant la visite : les papiers *Par message, pour que le client cherche avant votre passage.*

N°	QUESTION	RÉPONSE	V	D	DOC
1	Avez-vous les factures des derniers travaux et des équipements ?		☐	☐	☐
2	Avez-vous les notices des équipements, surtout pour un matériel peu courant ?		☐	☐	☐
3	Des garanties sont-elles encore en cours, et qui a installé le matériel ?		☐	☐	☐

02 Sur place : le bassin *Avant de parler traitement, regardez l'état général.*

N°	QUESTION	RÉPONSE	V	D	DOC
4	Quel est le volume du bassin, et d'où vient ce chiffre ?		☐	☐	☐
5	Quels problèmes d'eau sont revenus ces dernières saisons ?		☐	☐	☐
6	Quels produits sont utilisés aujourd'hui, et qui les ajoute ?		☐	☐	☐
7	Le bassin perd-il de l'eau ? Le niveau est-il souvent complété ?		☐	☐	☐

03 Sur place : le local technique *L'état du local en dit autant que celui du bassin.*

N°	QUESTION	RÉPONSE	V	D	DOC
8	Quand le sable ou le verre du filtre a-t-il été changé, et par qui ?		☐	☐	☐
9	Quelles pannes ou réparations ont touché la pompe, le traitement, le chauffage ?		☐	☐	☐
10	Qui a fait les réglages en place : temps de filtration, consignes de régulation ?		☐	☐	☐
11	Depuis quand chaque équipement est-il installé ?		☐	☐	☐

04 L'usage et la relation *Ce qui fera votre planning et vos échanges.*

N°	QUESTION	RÉPONSE	V	D	DOC
12	À quelles périodes le bassin est-il utilisé, et par combien de personnes ?		☐	☐	☐
13	Qui intervient entre vos passages : le client, un jardinier, un autre prestataire ?		☐	☐	☐
14	Comment accède-t-on au local technique en l'absence du client ?		☐	☐	☐
15	Qu'est-ce qui n'allait pas avec le prestataire précédent ?		☐	☐	☐

À vérifier aux prochains passages

Reportez ici les réponses cochées D.

Parler garantie avant d'intervenir

Les équipements en place restent couverts par la garantie de leur installateur. En cas de panne sous garantie, la pièce reste couverte, mais ma main-d'œuvre ne l'est pas : je n'ai pas installé ce matériel.

Visite offerte, diagnostic facturé

Entretien confié : la première visite est offerte, elle ouvre une relation. Dépannage : le diagnostic figure sur la facture, et reste écrit si la panne revient.

ET APRÈS LA FICHE ?

La fiche fait le travail. Le dossier du bassin évite d'en avoir besoin.

- Les équipements documentés : marque, modèle, notice.
- L'historique du bassin conservé à vie : analyses, interventions, entretiens.
- Votre client voit le travail fait : interventions, entretiens, photo du passage.



MPP-Pro

mypoolprocess.com